

GABIAN

**COMMUNE DE GABIAN (34320)
DELIBERATION**

L'an deux mille vingt, et le Vendredi 10 Juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames LOPEZ Chantal, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, DEMARAIS Christelle, PAILLES Séverine, GALZY Isabelle, LABROUSSE Marlène.

Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BOUDET André, LAVIT Frédéric, DE BARROS Claudy, ISARN Pierre, SOULIE Christophe, BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel

40/2020 Adoption Budget Primitif 2020 : Budget Principal de la Mairie

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal les propositions budgétaires concernant le budget 2020 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2019.

Monsieur le Maire expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	1 139 690.54 €	1 139 690.54 €
Total Investissement	378 000 €	378 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPE le Budget Primitif 2020 de la mairie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme,

A GABIAN

Le maire

Francis BOUTES

